

Questions orales

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Non, monsieur l'Orateur, je n'ai pas donné de lignes directrices de ce genre et je doute qu'elles puissent avoir un effet quelconque. Je n'ai aucune autorité pour le faire. Il s'agit là d'une question de négociations collectives libres qui, selon moi, ont donné jusqu'ici des résultats satisfaisants.

M. Alexander: Vu la déclaration du premier ministre selon laquelle il faut chercher au niveau mondial les causes de notre inflation, le ministre a-t-il lancé une étude pour déterminer dans quelle proportion les différends salariaux dépendent respectivement de l'inflation proprement canadienne et de l'inflation mondiale? Si oui, quand l'achèvera-t-on et en fera-t-on connaître les conclusions?

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, le député devrait préciser ce qu'il entend par différend salarial. Un bon pourcentage des revendications dans les domaines où il y a négociation collective se sont réglées à l'amiable entre les deux parties.

M. l'Orateur: Le député de Mississauga. A l'ordre. Le député qui a la parole pourrait peut-être poser une question supplémentaire, après quoi ce sera le tour du député de Mississauga.

● (1420)

M. Alexander: Étant donné la gravité de l'affaire, le ministre s'engagera-t-il à faire une telle étude afin de déterminer jusqu'à quel point le degré d'inflation aussi bien au pays que dans le monde influence les règlements salariaux?

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, ce domaine est si riche en données que j'ai peine à saisir la question du député. Si le député laisse entendre que les représentants syndicaux veulent compenser l'élément inflationniste, je suis d'accord avec lui. Les négociations tiennent compte du coût de la vie. C'est une des premières étapes de chaque séance de négociations collectives. Il en a toujours été ainsi et cela se poursuivra certainement à l'avenir.

* * *

LE LOGEMENT**LE RAPPORT ENTRE L'INFLATION SUR LE PLAN INTERNATIONAL ET LE COÛT DES NOUVEAUX IMMEUBLES À TORONTO**

M. Don Blenkarn (Mississauga): Monsieur l'Orateur, à la suite de la question du chef de l'opposition, puis-je poser une question supplémentaire au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Peut-il informer la Chambre où se situe l'inflation du coût de nouveaux logements, qui dans la région du Toronto métropolitain accuse une hausse de 25 à 30 p. 100 sur l'année précédente, par rapport à la situation internationale? A-t-il fait des études à ce sujet et peut-il nous dire à combien se chiffre l'inflation du logement sur le plan international?

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, le ministère d'État chargé des Affaires urbaines ne l'a pas fait.

M. Blenkarn: Étant donné que l'augmentation du coût du logement s'élève au moins à 31 p. 100, selon l'indice des prix établi par Statistique Canada, le ministre peut certainement nous donner une réponse. Il peut sûrement nous

[M. Alexander.]

dire à quel point l'inflation sur le plan international contribue...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député ne pose pas une question supplémentaire, il amorce plutôt un débat.

* * *

LES FINANCES**DEMANDE DE BAISSÉ DES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE ET BANCAIRE**

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Comme les taux d'intérêt à court terme sont plus élevés au Canada qu'aux États-Unis pour la première fois depuis l'été de 1972, le ministre songe-t-il à demander aux banques de les réduire, autrement dit, de contrôler les taux d'intérêt au Canada?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur.

M. Nystrom: Le ministre voudrait-il au moins modifier la loi sur les banques de façon à obliger celles-ci à consentir des prêts hypothécaires à un taux maximum de 6 p. 100?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, je crois savoir exactement ce que veut dire le député.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE**LES DEUX RÉCENTES NOMINATIONS À LA COUR SUPRÊME DU CANADA—LES DISCUSSIONS PRÉALABLES AVEC LE QUÉBEC**

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Elle a trait aux deux récentes nominations à la Cour suprême du Canada et à la province de Québec. Ces deux nominations avaient-elles été soumises à l'examen du gouvernement provincial au préalable?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas l'habitude de discuter le choix des personnes que nous envisageons de nommer avec les gouvernements provinciaux, bien qu'il arrive fréquemment que nous communiquions avec les procureurs généraux des provinces avant l'annonce officielle.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas demandé si tel était l'usage. Étant donné que le gouvernement fédéral a accepté, aux termes de la fameuse charte de Victoria, de triste mémoire, le principe que les nominations à la Cour suprême du Canada devraient être soumises à l'examen des autorités provinciales, je demande si on a consulté la province pour ces deux nominations ou si la charte de Victoria, tant louangée, a été mise au rancart?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, les propositions de Victoria n'ont, bien sûr, pas été acceptées et n'ont donné lieu à aucun nouvel arrangement au Canada. Je signale au très honorable représentant que la coutume a été suivie dans ce cas.